



CENTRE HOSPITALIER DE  
MOULINS-YZEURE

---

PROJET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023-2026

## Préambule

Le **Rapport Brundtland** ou « **Notre avenir à tous** », est un texte rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il mentionne pour la première fois le terme de « développement durable » et en donne la définition suivante :

*« Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».*

Le **Sommet de la Terre de Rio** en 1992 rend officielle cette notion et lui consacre trois grands piliers :

- L'économie,
- L'écologie
- Le social

L'**agenda 2030** est un programme universel pour le développement durable adopté en septembre 2015 par les 193 Etats Membres de l'ONU. Il fixe 17 objectifs et 169 cibles qui couvrent l'intégralité des enjeux : climat, biodiversité, énergie, eau, pauvreté, égalité des genres, agriculture (etc.)

La **feuille de route de la France pour l'agenda 2030**, adoptée le 20 septembre 2019, définit six enjeux que la société française doit relever :

1. Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité ;

La loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite « **Loi Egalim** » a pour principal objectif l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et l'amélioration de l'alimentation afin de la rendre saine, durable et accessible à tous.

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 dite « **Loi énergie-climat** » fixe les ambitions et la cible de la politique énergétique et climatique de la France dont un objectif de neutralité carbone en 2050.

La loi n°2019-1428 du 26 décembre 2019 dite « **Loi mobilité** » transforme la politique des mobilités française avec un objectif visant à faciliter l'accès à des transports quotidiens, moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

Le **Programme National Nutrition Santé 2019 - 2023** (PNNS 4) est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition.

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « **Loi AEGC** » vise à accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Le rapport de la **Convention Citoyenne pour le Climat** adopté le 21 juin 2020 formule 149 propositions au sein de cinq grandes thématiques (se loger, se nourrir, se déplacer, consommer, produire et travailler) visant à accompagner les décideurs, les acteurs économiques et les citoyens dans la réduction de leurs émissions de gaz à effets de serres.

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « **Loi climat et résilience** » fixe plusieurs objectifs issus des travaux de la Convention citoyenne pour le climat et s'articule autour de cinq thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir. Elle renforce également les sanctions en cas d'atteinte à l'environnement.

Le décret n°2022-982 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 relatif aux **bilans d'émissions de gaz à effets de serre** (BEGES) prévoit une modification du périmètre de ces bilans et l'élargissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'ensemble des émissions indirectes (émissions dites du scope 3).

La **charte du développement durable** co-signée le 26 septembre 2022 par la directrice générale, le président de la CME et le président de la CSIRMT fixe les grands engagements du Centre hospitalier de Moulins-Yzeure sur les trois piliers du développement durable.

---

L'ensemble des instances de l'établissement sera informé sur le contenu et suivra régulièrement (au moins une fois par an) l'état d'avancement des actions inscrites dans le projet.

Le présent projet se déploie sur tout l'établissement. Il s'applique à tous les agents du Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure, fonctionnaires et contractuels, médicaux et non-médicaux.

Il tend également à s'appliquer à l'ensemble des étudiants, notamment lorsqu'ils sont présents dans les locaux de l'établissement lors des stages exercés dans le cadre de leur formation.

Tous les professionnels de l'établissement sont garants du déploiement du projet et de son application. La Direction Générale et les directions fonctionnelles veillent à sa mise en œuvre.

Le présent projet sera accessible à l'ensemble des agents de l'établissement sur l'intranet notamment.

Frédéric LUTZ



Directeur

## **Axe 1 : Un hôpital responsable et conscient de son impact environnemental – économique et social**

**ACTION N°1 : Élargir le COPIL** développement durable à tous les professionnels désireux de s'investir dans la démarche (médicaux, paramédicaux, techniques, logistiques et administratifs)

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°2 : Améliorer le suivi des actions menées :**

- Réunir le COPIL mensuellement
- Réaliser un état des lieux régulier du projet de développement durable en instances
- Poursuivre et développer les indicateurs de suivi annuels
- Réaliser un bilan des actions menées avec des objectifs annuels

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°3 : Améliorer la connaissance des actions menées :**

- Nommer des ambassadeurs de développement durable dans l'établissement : une fiche de poste précisant leurs missions sera établie
- Communiquer les différents projets portés et sur les indicateurs de suivi annuels via l'intranet et les réseaux sociaux du CHMY

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°4 : Sensibiliser les professionnels** de l'établissement sur les thématiques de développement durable via des interventions au sein des services et des formations

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°5 : Participer aux grands évènements** nationaux, européens et mondiaux du développement durable : SEDD, journée mondiale de l'environnement, semaine européenne de la mobilité (etc.)

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°6 : Organiser un séminaire développement durable bi-annuel** lors de la SEDD avec les établissements sanitaires et médico-sociaux du département

*Année de réalisation : action continue*



## **Axe 2 : Une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique et numérique ancrée depuis plusieurs années**

**ACTION N°1** : Promouvoir les **bons usages du quotidien** et sensibiliser aux **éco-gestes** :

- S'assurer de l'extinction de la lumière dans les espaces non utilisés et des outils informatiques et numériques à l'issue d'une réunion ainsi que la nuit
- Vérifier que rien n'entrave la bonne diffusion de la chaleur, notamment aux abords des radiateurs

*Année de réalisation : 2022*

**ACTION N°2** : **Adapter la température du chauffage** à l'occupation des locaux :

- Limiter à 19°C dans les locaux administratifs et tertiaires
- Limiter l'ouverture des robinets thermostatiques

*Année de réalisation : 2022*

**ACTION N°3** : **Faire évoluer notre système de Gestion Technique Centralisée (GTC)** en classe B.

*Délai de réalisation : en cours*

**ACTION N°4** : **Améliorer l'efficacité de l'éclairage intérieur et extérieur** grâce à l'installation de LED ou de lampes basse consommation ainsi qu'une gestion en fonction de la présence.

*Délai de réalisation : 2022 et 2023*

**ACTION N°5** : **Dédier du temps humain à la transformation énergétique** pour obtenir des résultats rapides.

*Délai de réalisation : 2022 et 2023*

**ACTION N°6** : **Poursuivre l'anticipation des risques énergétiques** (*risques CVC, risque électricité, etc.*) par l'élaboration d'une cartographie des risques et d'un plan d'actions dédiés

*Délai de réalisation : action continue*

**ACTION N°7** : **Intégrer l'efficacité énergétique des bâtiments** dans chaque opération de construction ou de rénovation de l'établissement

*Délai de réalisation : action continue*

**ACTION N°8** : **Déployer l'installation de panneaux photovoltaïques**

*Délai de réalisation : 2023 et 2024*

**ACTION N°9** : **Construire une chaufferie biomasse** sur le site d'Yzeure ou se raccorder au réseau de biomasse urbain existant

*Délai de réalisation : 2025 -2026*

**ACTION N°10** : Réaliser le **Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre (BEGES)** en prenant en compte les trois scopes (émissions directes, émissions indirectes associées à l'énergie consommée, émissions indirectes générées par l'établissement et notamment pas ses activités

*Année de réalisation : 2024*

**ACTION N°11** : **Encourager à la bonne gestion des mails et des espaces disques** :

- Inciter au tri régulier des boîtes mails en relançant notamment le VendreTri
- Limiter voire supprimer les systèmes audiovisuels non indispensables

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°12** : **Réaliser une étude des coûts de l'impression** au sein de l'établissement (contrats, machines, papiers, consommables etc.)

*Année de réalisation : 2025*

**ACTION N°13** : **Développer le recours à la dématérialisation** via de nouveaux logiciels lorsque c'est nécessaire :

- Dématérialiser les courriers du laboratoire
- Dématérialiser l'envoi des fiches de paie

*Année de réalisation : 2024*

**ACTION N°14** : **Engager une réflexion sur la récupération de la chaleur des salles serveurs** à la direction des systèmes d'information et **installer un système de conversion** (chaud en froid/froid en chaud) afin de redistribuer la chaleur dans le réseau pour le chauffage en hiver.

*Année de réalisation : 2026*

### **Axe 3 : Une politique d'accessibilité et de mobilité formalisée au sein de l'établissement et sur le territoire**

#### **ACTION N°1 : S'engager dans une labellisation Employeur Pro-Vélo**

*Année de réalisation : 2024*

#### **ACTION N°2 : Développer le parc de vélos interne pour les trajets professionnels :**

- Entre le site de Moulins et le site d'Yzeure
- Entre les pavillons sur le site d'Yzeure

*Année de réalisation : action continue*

#### **ACTION N°3 : Verdir le parc automobile de l'établissement :**

- Opter pour des véhicules en location moins polluants
- Améliorer l'usage des véhicules par les professionnels afin de limiter l'impact sur l'environnement

*Année de réalisation : action continue*

#### **ACTION N°4 : Développer et faire connaître les offres de covoiturage existantes :**

- Dispositif interne au CHMY
- Plateformes de covoiturage régionales et nationales

*Année de réalisation : action continue*

#### **ACTION N°5 : Communiquer sur les aides à la mobilité douce proposées (forfait mobilité durable, prise en charge d'une partie des frais de transports en communs, « bonus vélo » etc.)**

*Année de réalisation : action continue*

#### **ACTION N°6 : Développer les coopérations entre la ville et l'hôpital en matière de mobilité (accessibilité, mobilités douces, offres proposées etc.)**

*Année de réalisation : action continue*

#### **ACTION N°7 : Proposer de nouveaux abris vélo sécurisés**

*Année de réalisation : 2025*

#### **ACTION N°8 : Mettre en place des transports à la demande entre la gare et les sites de Moulins et Yzeure**

*Année de réalisation : 2025*

#### **ACTION N°9 : Réaliser un suivi des transports sanitaires mutualisés et accompagner les entreprises dans cette démarche de mutualisation**

*Années de réalisation : 2024 et suivantes*

## Axe 4 : Un objectif continu de réduction des déchets via le développement d'indicateurs de suivi permettant une gestion affinée des différentes filières de tri

### **ACTION N°1 : Améliorer le tri des déchets :**

- Développer de nouvelles filières de tri (verre, mégots, médicaments périmés etc.)
- Proposer de nouvelles actions de sensibilisations sur le tri des déchets dans les services (notamment pour les DASRI)

*Année de réalisation : action continue*

### **ACTION N°2 : Réduire les consommables jetables** dans les services de soins au profit du réutilisable (expérimentation dans le service de médecine ambulatoire)

*Année de réalisation : 2023*

### **ACTION N°3 : Poursuivre la réduction du gaspillage alimentaire :**

- Adapter le dispositif « anti-gaspi » au self afin de le rendre plus accessible
- Sensibiliser les services à la lutte contre le gaspillage alimentaire et modifier les pratiques actuelles (via la complémentarité notamment)

*Année de réalisation : action continue*

### **ACTION N°4 : Supprimer l'usage des contenants alimentaires en plastiques** lors de la préparation des repas à l'Unité de Production Culinaire (UPC) :

- Déployer des bacs alimentaires en inox en EHPAD et USLD (Tilleuls, Cèdres, Magnolias)
- Déployer des bacs alimentaires en inox sur le site d'Yzeure (santé mentale)
- Supprimer les contenants plastiques dans les services de maternité et de pédiatrie au profit de contenants réutilisables (verre et porcelaine)
- Supprimer les contenants plastiques dans l'ensemble des services du site de Moulins au profit de contenants réutilisables (verre et porcelaine).

*Année de réalisation : 2023 – 2024 - 2025*

### **ACTION N°5 : Utiliser des enveloppes interservices** pour le courrier interne

*Année de réalisation : 2023*

### **ACTION N°6 : Réduire l'usage de sacs jetables** entre la pharmacie et les services de soins pour le transport des médicaments notamment et recourir davantage à des alternatives réutilisables

*Année de réalisation : 2023*

### **ACTION N°7 : Déployer le tri et la récupération des bio-déchets** dans l'ensemble des services du site de Moulins et d'Yzeure

*Année de réalisation : 2023 – 2024*



**ACTION N°8 : Réaliser une étude de coût annuelle des médicaments jetés à la pharmacie** (périmés, non réutilisables) en lien avec la Cellule d'Accompagnement dans l'Emploi :

- Identifier la provenance des médicaments (CHMY / médicaments personnels)
- Réaliser un suivi de la perte financière (coût du médicament jeté et coût de traitement)
- Intégrer les données collectées aux indicateurs de développement durable

*Année de réalisation : 2025 et suivantes*

**ACTION N°9 : Tendre vers une imagerie durable via :**

- La récupération des restes de produits de contrastes iodés des scanners et du gadolinium des IRM
- La mutualisation des produits de contrastes en ayant recours à des flacons d'une plus grande contenance, permettant d'être utilisés pour plusieurs patients

*Année de réalisation : 2024 et suivantes*

## **Axe 5 : Un engagement affirmé dans la qualité des soins prodigués aux patients et résidents et dans la qualité de vie au travail des professionnels**

**ACTION N°1 : S'engager dans la démarche de labellisation de la maternité** via le label THQSE (Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale)

*Année de réalisation : 2023 et suivantes*

**ACTION N°2 : Proposer aux parents des ateliers autour de l'usage de couches réutilisables** en lien avec le SICTOM Nord Allier

*Année de réalisation : 2024*

**ACTION N°3 : Poursuivre l'éco-nettoyage :**

- Eviter autant que possible le recours systématique aux produits de nettoyage et de désinfection chimiques et toxiques
- Limiter l'usage abusif de l'eau

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°4 : Poursuivre l'engagement dans la démarche « Mon restauration responsable »** et recourir autant que possible aux produits alimentaires biologiques et/ou en circuits courts

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°5 : Garantir l'accès à une alimentation saine et durable** à tous les agents y compris les étudiants

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°6 : Faire participer et intégrer les patients/résidents** dans certains projets portés par le COFIL

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°7 : Verdir et aménager** les sites de Moulins et d'Yzeure afin d'en faire des lieux conviviaux et respectueux de l'environnement (tables, bancs, espaces abrités...)

*Année de réalisation : 2024*

**ACTION N°8 : S'engager dans la démarche « Lieu de santé sans tabac »**

*Années de réalisation : 2025 et 2026*

**ACTION N°9 : Lutter contre la dénutrition en adaptant les menus et les quantités** servies aux patients/résidents dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS), en lien avec le Comité de Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN) de l'établissement et les recommandations de la Société Francophone de Nutrition Clinique et Métabolisme (SFNCM)

*Année de réalisation : action continue*

## **Axe 6 : Mettre en place une stratégie d'achats socialement et économiquement responsables, en lien avec le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Territoires d'Auvergne**

**ACTION N°1 :** Participer à l'élaboration du **Schéma pour des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables (SPASER)** du GHT.

*Années de réalisation : 2024 et 2025*

**ACTION N°2 :** S'engager dans la démarche **Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)** et signer la charte

*Année de réalisation : 2024 et suivantes*

**ACTION N°3 :** Former l'ensemble des acheteurs de l'établissements aux achats durables d'ici 2026

*Année de réalisation : 2024 – 2025 - 2026*

**ACTION N°4 :** Intégrer de manière significative et autant que possible des **critères environnementaux, sociaux et sociétaux :**

- Dans les marchés publics
- En s'appuyant sur les recommandations de l'Observatoire Economique de la Commande Publique (OECPC).

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°5 :** Accompagner les services dans l'**arrêt de l'usage unique** au profit du réutilisable (EPI, dispositifs médicaux, tenues professionnelles, nouettes en maternité, vaisselle jetable...) et réaliser un suivi via des indicateurs dédiés.

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°6:** Organiser une **collecte « Vide ton bureau » annuelle** en lien avec des agents relevant de la CADE et communiquer sur les fournitures redistribuées.

*Année de réalisation : action continue*

**ACTION N°7 :** Réaliser une **étude d'opportunité dans le cadre de l'acquisition d'un robot stockeur/distributeur de médicaments** localisé à la pharmacie.

*Années de réalisation : 2025 – 2026*

**ACTION N°8 :** Mettre en place une **cellule de récupération / réparation des matériels et mobiliers**

*Année de réalisation : 2026*

**ACTION N°9 :** Mettre en place une **plateforme d'échanges de matériels et mobiliers** entre services.

*Année de réalisation : 2026*